

*CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DIFFUSÉ
AUX ÉTATS-UNIS*

OSISKO GREEN ACQUISITION LIMITED DÉPOSE UN PROSPECTUS PROVISOIRE DANS LE CADRE D'UN PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE D'UNE VALEUR DE 250 M\$

La Société est à la recherche d'une acquisition admissible pour former une société de premier plan dans le secteur des produits de base liés à l'énergie verte dirigée par une équipe de direction et un conseil d'administration expérimentés dans le secteur minier

Toronto (Ontario) — Le 13 juillet 2021 — Osisko Green Acquisition Limited (« **Osisko Green** ») a déposé un prospectus provisoire dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (le « **PAPE** » ou le « **placement** ») à titre de société d'acquisition à vocation spécifique nouvellement constituée aux fins de l'acquisition d'une ou de plusieurs entreprises dans un délai de 18 mois à compter de la réalisation du placement.

Osisko Green a l'intention de concentrer ses efforts sur la recherche d'entreprises ou d'actifs cibles qui participent au délaissement des combustibles fossiles en faveur de l'énergie verte et des secteurs et produits de base connexes, comme l'exploitation minière des minéraux composant les batteries, ainsi que les technologies de raffinement et de traitement et les chaînes d'approvisionnement, pour une valeur d'entreprise totale se situant entre 500 millions de dollars et 1 milliard de dollars; toutefois, elle n'est pas limitée à un secteur ni à une région géographique en particulier relativement à la réalisation de son acquisition admissible. Osisko Green a l'intention de repérer et de réaliser une acquisition admissible en tirant parti de son réseau pour trouver des occasions d'investissement intéressantes. Sous la direction de son chef de la direction, Sean Roosen, elle cherchera à former une société de premier plan dans le secteur des produits de base liés à l'énergie verte.

L'équipe de direction et le conseil d'administration d'Osisko Green comprennent les personnes suivantes :

- M. Sean Roosen – Président du conseil et chef de la direction (fondateur et président exécutif du conseil de Redevances Aurifères Osisko Ltée)
- M. Don Njegovan – Président (chef de l'exploitation de Minière Osisko inc.)
- M. Alexander Dann – Chef des finances (chef des finances d'Osisko Développement Corp.)
- M. John Burzynski – Administrateur (fondateur et président exécutif du conseil et chef de la direction de Minière Osisko inc.)
- M. Robert Wares – Administrateur (fondateur et président exécutif du conseil et chef de la direction de Métaux Osisko Inc.)
- M. John Sabine – Administrateur
- M^{me} Tara Christie – Administratrice
- M. Jason Ellefson – Administrateur
- M^{me} Christina McCarthy – Administratrice

Le prospectus provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le placement vise des unités de catégorie A à droit de vote restreint d'Osisko Green (les « **unités de catégorie A à droit de vote restreint** ») au prix d'offre de 10,00 \$ par unité de catégorie A à droit de vote restreint, dont le produit global sera entières jusqu'à la réalisation d'une acquisition admissible par Osisko Green et ne sera libéré que lorsque certaines conditions prescrites sont remplies. Chaque unité de catégorie A à droit de vote restreint est composée d'une action de catégorie A à droit de vote restreint d'Osisko Green (une « **action de catégorie A à droit**

de vote restreint ») et d'un demi-bon de souscription d'actions d'Osisko Green (un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A à droit de vote restreint au prix d'achat de 11,50 \$, à compter du jour tombant soixante-cinq (65) jours après la réalisation de l'acquisition admissible, et viendra à échéance au plus tard le jour du cinquième anniversaire de la clôture de l'acquisition admissible, comme cela est décrit dans le prospectus provisoire.

Le placement se fait par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes encore à déterminer, dont le chef de file est Eight Capital (le « **preneur ferme** »).

Osisko Green a accordé au preneur ferme une option de surallocation (l'« **option de surallocation** ») permettant l'achat de 3 750 000 unités de catégorie A à droit de vote restreint supplémentaires selon les mêmes modalités, exerçable en totalité ou en partie par le preneur ferme jusqu'à 30 jours après la clôture du placement. Si l'option de surallocation était exercée intégralement, le produit brut tiré du placement serait de 287 500 000 \$.

Avant l'acquisition admissible, les actions de catégorie A à droit de vote restreint ne peuvent être rachetées qu'à la survenance de certains événements. Les actions de catégorie A à droit de vote restreint seront rachetables selon une tranche proportionnelle de la somme alors dans le compte d'entiercement, déduction faite des taxes et impôts exigibles et d'autres sommes prescrites.

Le promoteur d'Osisko Green est Osisko Green Sponsor Corp. (le « **promoteur** »), une filiale en propriété exclusive de Minière Osisko inc. Le promoteur, ainsi que Redevances Aurifères Osisko Ltée et certains des dirigeants et des administrateurs d'Osisko Green, Sean Roosen, John Burzynski et Robert Wares (collectivement avec le promoteur, les « **fondateurs** »), et certains investisseurs, dont Queen's Road Capital Investment Ltd. (collectivement, les « **investisseurs de financement** »), ont l'intention d'acheter 7 875 000 bons de souscription d'actions (les « **bons de souscription de financement** ») au prix d'offre de 1,00 \$ par bon de souscription de financement (pour un prix d'achat total de 7 875 000 \$) et 7 187 499 actions de catégorie B d'Osisko Green (les « **actions des fondateurs** ») pour un prix total de 25 000 \$, soit environ 0,0035 \$ par action des fondateurs (ou 0,004 \$ par action des fondateurs si l'option de surallocation n'est pas exercée), en même temps que la clôture du placement. Jusqu'à concurrence de 937 500 du total des 7 187 499 actions des fondateurs achetées par les fondateurs et les investisseurs de financement avant la clôture seront abandonnées par les fondateurs et les investisseurs de financement sans contrepartie en fonction de la mesure dans laquelle l'option de surallocation est exercée. Les fondateurs et les investisseurs de financement ont également l'intention d'acheter jusqu'à concurrence de 750 000 bons de souscription de financement additionnels si l'option de surallocation est exercée intégralement.

Bennett Jones LLP agit à titre de conseiller juridique d'Osisko Green et du promoteur. Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique du preneur ferme.

Un prospectus provisoire contenant de l'information importante au sujet de ces titres a été déposé auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités analogues de chaque province et territoire du Canada. Le prospectus provisoire est susceptible d'être complété ou modifié. Des exemplaires du prospectus provisoire peuvent être obtenus auprès du preneur ferme mentionné ci-dessus. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant qu'un visa visant le prospectus définitif n'ait été octroyé.

Le prospectus provisoire n'est pas encore dans sa forme définitive aux fins d'un placement de titres auprès du public. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente ni offre d'achat de ces titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation

ou vente serait illégale ne peut être acceptée avant que le visa du prospectus définitif ou une autre autorisation ne soit obtenu de la commission des valeurs mobilières ou d'une autorité analogue dans ce territoire. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »). Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre des titres aux États-Unis, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans qu'ils soient inscrits ou sans qu'une dispense d'inscription soit obtenue en vertu de la Loi de 1933. Des exemplaires du prospectus provisoire seront accessibles dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

La réalisation du placement est sous réserve de la réception des approbations d'usage, notamment des approbations réglementaires.

À propos d'Osisko Green Acquisition Limited

Osisko Green Acquisition Limited est une société d'acquisition à vocation spécifique nouvellement constituée sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique dans le but d'effectuer, directement ou indirectement, une acquisition admissible dans un délai indiqué.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui reflète les attentes actuelles du promoteur et d'Osisko Green à l'égard d'événements futurs. L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du promoteur ou d'Osisko Green et qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés ou sous-entendus dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent notamment l'incapacité de réaliser le placement, les intentions relatives à l'acquisition admissible et aux opérations connexes d'Osisko Green, ainsi que les facteurs décrits à la rubrique « **Facteurs de risque** » du prospectus provisoire d'Osisko Green daté du 13 juillet 2021. Le promoteur et Osisko Green ne s'engagent aucunement à mettre à jour cette information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables.

POUR PLUS D'INFORMATION, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Osisko Green Acquisition Limited

Alexander Dann

Chef des finances

adann@osiskodev.com